

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-neuf
Présents :	59	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	11	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale en date du 21 mars
Votants :	66	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Sébastien CUSSAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **07 AVR. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **07 AVR. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU CENTRE AQUALUDIQUE – AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Marc POUGNET

Rappelant que le centre aqualudique intercommunal est ouvert au public depuis juin 2009 ;

Considérant le nécessaire réaménagement des espaces extérieurs du centre aqualudique, afin de répondre aux attentes de la population locale et touristique et ainsi renforcer l'attractivité de l'équipement ;

Considérant qu'après consultation des entreprises, le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 804 344,94 € H.T pour le réaménagement des extérieurs ;

Considérant que cette opération inscrite dans le Contrat Ambition Région signé avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un soutien financier d'un montant de 92 542 € ;

Considérant que cette opération inscrite dans le Contrat Cantal Développement signé avec le Conseil Départemental du Cantal bénéficie d'un soutien financier d'un montant de 195 000 € pour les travaux extérieurs ;

Considérant que les travaux de réaménagement des espaces extérieurs, sport fitness et bien être bénéficient d'un soutien financier de l'État au titre du Contrat de Ruralité – 2019 et 2020 à hauteur de 407 438 € ;

Rappelant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif par autorisation de programme / crédits de paiement conformément à la délibération n°2018-227 en date du 8 octobre 2018 ;

Vu la délibération n°2020-314 du conseil communautaire en date 14 décembre 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour le réaménagement des espaces extérieurs du centre aqualudique ;

Vu les délibérations n°2022-167 en date du 23 mai 2022 et n°2022-220 en date du 19 septembre 2022 relatives à l'approbation des avenants aux marchés de travaux sur les lots n°1, n°2, n°3, n°5, n°7 et n°8 dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs du centre aqualudique ;

Considérant les travaux en plus-value sur le lot n°4 dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs tels que décrits ci-dessous ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L.2194-1 ;

Considérant la proposition d'avenant suivante :

Lot n°4 « Bardage, platelages, mobilier de jardin », avec l'Entreprise CHAREIRE :

Travaux en plus-value :

Habillage des avants toits des locaux buvette et sanitaires

Plus-value de 5 328.40 € € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°4 « Bardage, platelages, mobilier de jardin », avec l'Entreprise CHAREIRE pour un montant de 38 802 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°4, tel qu'annexé ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 44 130.40 € HT ;

Considérant qu'avec cet avenant représentant une plus-value de 5 328.40 € H.T., le coût total de l'opération connu à ce jour s'élève à 799 722,45 € HT pour un coût prévisionnel d'opération qui s'élève à 804 344,94 € H.T ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant concernant les travaux de réaménagement des extérieurs du centre aqualudique, en plus-value au lot n°4 avec l'entreprise ci-dessus désignée au montant susvisé ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-090-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

✚ **AUTORISE Madame le Président à signer ledit avenant.**

POUR : 57 VOIX

ABSTENTIONS : 6 (MME Agnès AMARGER, M. Gilles BIGOT, M. Philippe DE LAROCHE, MME Olivia GUEROULT, MME Nathalie LESTEVEN, M. René PELISSIER)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Richard BONAL, M. Jérôme GRAS, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Maître d'Ouvrage :
Saint-Flour COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier Coren
15 100 St Flour

Réaménagement des espaces extérieurs du Centre Aqualudique

Lot n° : 04 Bardage – Platelages – mobilier de jardin
ENTREPRISE : CHAREIRE

AVENANT N° 01

Montant du marché initial : 38 802.00 € H.T.

Date d'établissement des prix: 14/01/2021

Entre les soussignés :

Mme La présidente de Saint-Flour Communauté

d'une part

et,

Monsieur Michel CHAREIRE

agissant pour le compte de la société MICHEL CHAREIRE

ayant son siège social ZAC de Volzac – 12 rue de Millepertuis – 15100 SAINT FLOUR

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la suppression et la modifications de prestations suivantes selon le details joint:

Habillage d'avant-toit (voir devis ci-joint n° D23-00009)

Pose d'ossature en sapin de pays traité en sous-face de toiture compris échafaudage.

Pose de bardage avec finition dito mur


Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-090-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'INCIDENCE FINANCIERE

Le détail financier des modifications suivant la liste énoncée ci avant :

Pose d'ossature en sapin de pays traité en sous-face de toiture compris échafaudage 862.40 € HT
Pose de bardage avec finition dito mur 4 466.00 € HT

L'incidence financière représente une plus-value de 5 328.40 € HT.

Prix valeur marché.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA DEPENSE AUTORISEE

Le montant de la dépense autorisée à la suite du présent avenant s'établit comme suit :

Montant initial H.T.	38 802,00
Précédents avenants	0,00
Présent avenant	5 328,40
Montant total H.T.	44 130,40
T.V.A. 20,00%	8 826,08
TOTAL T.T.C.	52 956,48

En lettre : Cinquante-deux mille neuf cent cinquante-six euros et quarante-huit cents (TTC)

ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION

Voir planning OPC

ARTICLE 5 : RENONCEMENT AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce expressément à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE FINAL

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

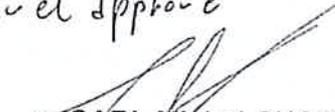
Mention manuscrite
"lu et approuvé"

Fait à St Flour, le

Le titulaire du marché

Mme La présidente de Saint Flour Communauté

Lu et approuvé


SARL Michel CHAREIRE
Z A Voizac - 12 Rue du Millepertuis
18100 SAINT FLOUR
Tél : 04.71.73.06.06
menuiserie-chareire@orange.fr
SIRET 45201690900029 - RCS 452016908 SAURILLAC
TVA intracommunautaire : FR24489016908 - APE 4332A

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-090-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Volzac le 31/01/2023



Devis - n° D23-00009

Michel CHAREIRE

Z.A.de Volzac
12 Rue du Millepertuis
15100 SAINT FLOUR

Tél. : 04.71.73.06.06

Email : menuiserie-chareire@orange.fr

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

Village d'entreprises
Z.A. du Rozier Coren
15100 SAINT FLOUR

Avant toit 3

Description	Unité	Qté	Prix HT	Net HT	TVA
REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURES DU CENTRE AQUALUDIQUE					
Lot N° 4 BARDAGE - PLATELAGES - MOBILIER DE JARDIN					
Habillage d'avant toit					
Pose d'ossature en sapin de pays traité en sous face de toiture compris échafaudage	m²	30.80	28.00	862.40	20.00%
Pose de bardage avec finition dito mur	m²	30.80	145.00	4 466.00	20.00%

SARL Michel CHAREIRE
Z.A Volzac - 12 Rue du Millepertuis
15100 SAINT FLOUR
Tél : 04.71.73.06.06
menuiserie-chareire@orange.fr
SIRET 48801690800029 - RCS 488016908 - AURILLAC
TVA intracommunautaire : FR54488016908 - APE 4332A

Conditions de règlement :

Règlement à réception de la facture, Devis lu et accepté

Total H.T.....	5 328.40
T.V.A. à 20.00% sur 5 328.40.....	1 065.68
Total T.T.C.....	6 394.08

Durée de validité : 1 mois

A dater et Signer précédées de la mention (Bon pour accord)

SARL au Capital de 17960 € - N° de T.V.A. Intracom. : FR54488016908 - N° SIRET : 48801690800029 - Code APE : 4332A - N° RCS : 488016908 - Aurillac
Générali n° AR 157 475

Accusé de réception en préfecture Page: 1/1
015-200066660-20230327-DELIB2023030-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023